

Renens, le 11 novembre 2024

Soutien au double « non » pour les réformes du droit du bail

A l'occasion des votations du 24 novembre prochain, le peuple suisse s'exprimera sur deux objets proposant des réformes du droit du bail. La Municipalité de la Ville de Renens soutient le double « non » face à deux projets de révision de la loi qui défavorisent les locataires.

La Suisse compte aujourd'hui 2,4 millions de ménages locataires (63%) avec une proportion locataire-bailleur particulièrement élevée dans les villes et les agglomérations. Cela ne va pas de pair avec un équilibre entre bailleurs et locataires qui, depuis des années, se modifie au détriment des locataires.

Les deux propositions en question visent à modifier la réglementation concernant la sous-location et la résiliation de bail en cas de besoin propre du bailleur.

Le projet relatif à la sous-location stipule que le locataire qui désire sous-louer un espace doit impérativement obtenir l'autorisation écrite du bailleur. Ce dernier aura le droit de refuser toute sous-location d'une durée supérieure à deux ans, et la possibilité de résilier le bail en cas de manquements formels mineurs sera facilitée.

Quant au projet sur la résiliation de bail, il a pour but de renforcer la clause du besoin propre du bailleur, afin de faciliter la procédure de résiliation du contrat. Cela risque d'affaiblir la protection contre les résiliations abusives, créant ainsi un déséquilibre au détriment des locataires.

Ces deux objets s'inscrivent dans un contexte de forte augmentation des loyers observée depuis plusieurs années. Ils risquent de désavantager les locataires au profit des propriétaires immobiliers, en favorisant une hausse future des loyers.

Le droit au logement doit être prioritaire et la Municipalité estime qu'il est de la responsabilité des autorités de garantir un droit du bail juste et équilibré pour les locataires comme pour les bailleurs.

Dans ce contexte, la Municipalité pense qu'il est dans l'intérêt des Renanaises et des Renanais, ainsi que de l'ensemble de la population, de s'opposer à ces deux modifications du droit du bail. Elle invite dès lors à voter non aux deux initiatives le 24 novembre prochain.

Renseignements :

Jean-François Clément, Syndic, 079 645 79 77